

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION

### EMPLOI, COMMERCE ET ENTREPRISES

DU 25 NOVEMBRE 2020 18H30

EN VISIOCONFERENCE

**Présents :** Mmes MERIGUET, MAZZUCA, VINCENT, MAKHLOUFI, CHABERT, SALVATORE et M. GENNARO, BASIN, BOIREAUD, TOUE NDOUMBE, CARRARO, GUILLAND, ROUIT

**Excusée :** Mme MEDARD

Présentation de chaque participant.

Mme MERIGUET présente la carte mentale exposant les thématiques de cette commission (voir annexe) et précise que 800 entreprises sont implantées à La Ravoire.

#### COVID-19 : ACTIONS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

- ✓ Remise gracieuse des droits de place en 2020 (soumis au vote CM 14.12)
- ✓ Pas de suppression de la TLPE (Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures)
- ✓ Exonération des loyers pour les locaux de la SAS (Le Laurie's, le Jackpot, Maison et Services)
- ✓ Maintien du marché alimentaire avec un stand spécifique aux restaurateurs
- ✓ Création d'un numéro dédié au contexte Covid-19, pour les usagers et les entreprises
- ✓ Envoi d'une lettre aux entreprises pour les informer des initiatives, des aides et des projets avec possibilité de les rencontrer si elles le souhaitent
- ✓ Une communication renforcée via nos supports de communication et auprès de la presse locale
- ✓ dès 2021, une baisse significative et accélérée de la part communale de la taxe foncière qui passera de 21.36 % à 20%. (soumis au vote CM de janvier 2021)
- ✓ mise en place d'une plateforme digitale gratuite

#### PLATEFORME DIGITALE

Cet outil en ligne permettra de :

- référencer les acteurs économiques pour gagner en visibilité auprès de partenaires, clients et institutions.
- mettre en lien les 800 entreprises de La Ravoire,
- faire part de des offres d'emplois et stages pour favoriser l'accès des ravoiriens aux opportunités,
- vendre en ligne, valoriser les actualités et événements, ou tout autres dispositifs mis en place (click & collect, livraison, horaires d'ouvertures, etc.).

Ce projet est actuellement en cours pour le choix du prestataire et sa mise en œuvre s'est accélérée dans le cadre de la crise sanitaire. Il est l'objet d'un travail en coordination avec les collectivités (Grand Chambéry, communes alentours) et les institutions (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, etc...)

Ce dossier bénéficie de subventions, notamment auprès de la Région.

M. BOIREAUD demande des précisions quant à la construction et à l'évolution de cette plateforme.

Mme MERIGUET explique que ce projet est basé sur un travail de co construction permanent et qu'il s'inscrit dans la durée.

M. GENNARO rappelle qu'aucun travail de lien n'avait été réalisé auparavant et qu'il a été difficile de trouver le fichier des entreprises afin de pouvoir les contacter et ainsi créer une dynamique et un échange dans les 2 sens.

M. GUILLAND demande si la création d'une association de commerçants pourrait être envisageable.

Mme MERIGUET répond qu'en tant qu'élue référente elle est favorable à cette idée si les commerçants en ont la volonté.

## SIGNALÉTIQUE

Le projet repose sur la mise en place d'un plan de signalétique routière et piétonne pour les commerces des centres-villes de Fejaz et de Valmar.

La signalétique piétonne indiquera les itinéraires et les espaces piétons, mais également les temps de cheminement (en lien avec la délégation de Mme DOHRMANN).

Concernant les 2 centre-villes, l'objectif est de créer un concept simple et efficace.

Mme MERIGUET explique qu'un projet de signalétique provisoire en covering sur les vitrines des locaux non affectés du centre-ville est prévu, afin de valoriser le marché.

De plus, un travail sera réalisé pour la signalétique informelle pour indiquer les événements (notamment la présence du marché).

## LE MARCHÉ

Les actions en faveur du marché se déclinent en 3 axes :

- **le consolider :**
  - intensifier la communication dans le Agir, sur internet et dans la presse
  - soutenir la fréquentation
  - créer des animations communales en partenariat avec les associations et les entreprises
- **le développer :**
  - augmenter le nombre d'exposants, notamment sur le volet « non alimentaire » (par exemple en faisant venir « L'embarcadère »)

- **l'animer :**
  - mise en place d'un stand « mairie » dès 2021 qui accueillera une fois par mois des animations d'associations et proposera des services du type billetterie Jean Blanc.

## **ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI**

Dans le but de faire venir des acteurs à La Ravoire, des discussions sont engagées avec Pôle Emploi et la Mission Locale Jeune pour accueillir des permanences et des événements sur la commune.

Afin de donner de la visibilité et mettre en lien les chercheurs et demandeurs d'emplois :

- un volet emploi (recherche et offres) sera en ligne sur la plateforme numérique.
- un forum des stages et de l'emploi sera mis en place pour les publics jeunes, en concertation avec la délégation de Mme VINCENT.

Mme VINCENT expose le projet de forum et le travail en cours avec Pôle Emploi et la Mission Locale Jeune, visant un public de collégiens (stage de 3eme), de lycéens et de jeunes concernés par un premier emploi.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. BOIREAUD demande s'il y aura un accompagnement des entreprises pour la transition écologique.

M. BASIN répond qu'un travail est en cours dans la délégation de Mme DHORMANN, notamment sur la sobriété énergétique et pour couper l'éclairage nocturne des enseignes.

Mme CHABERT souhaite connaître le coût de ces mesures.

M. BASIN répond que la plateforme digitale coûte 8 000 € par an mais qu'elle comportera un volet pour : les associations, les démarches publiques, la billetterie, l'espace familles et le nouveau site internet. Elle sera subventionnée à 50 % par la Région et la Caisse des Dépôts pourra intervenir sur un montant de 20 000 € de forfait aux collectivités, pour un taux global de 80% de subventions sur ce projet.

Mme MERIGUET précise qu'il est encore trop tôt pour connaître les financements en matière de signalétique.

M. GENNARO souhaite préciser que, concernant la plateforme digitale, il avait demandé à ce qu'elle soit mutualisée par Grand Chambéry pour être en cohérence avec la zone de chalandise, mais il a reçu une réponse négative de leur part car ils ont choisi d'accompagner la plateforme de la CCI à l'échelle du Département (elle coûtera 23 000 € et sera payante pour les commerçants).

M. BOIREAUD demande si un groupe de travail sera constitué sur ce sujet.

M. BASIN répond qu'une fois que le prestataire sera sélectionné, le groupe sera mis en place afin de déterminer un nom et une ergonomie. Les commerçants et les associations y seront associés.

M. BOIREAUD souhaite connaître la fréquence annuelle des commissions.

M. GENNARO répond qu'il est prévu de réunir la commission 1 fois par trimestre tout en gardant d'éventuels groupes de travail entre ces réunions.

Mme VINCENT demande si des thèmes sont déjà avancés pour créer des groupes de travail.

Mme MERIGUET répond que celui de l'emploi pourrait en faire l'objet.

Fin de la commission à 19h30.